



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arras, le 5 mai 2021

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires
Monsieur le président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités
Monsieur le président de l'association des maires ruraux,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics
de coopération intercommunale du Pas-de-Calais

OBJET : Synthèse annuelle des observations relevées au titre du contrôle de légalité et budgétaire.

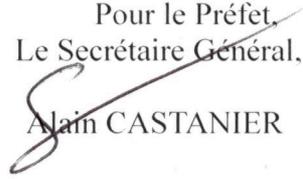
P.J. : Synthèse annuelle 2020

J'ai le plaisir de vous adresser la synthèse des observations les plus fréquemment relevées à l'occasion du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire en 2020. Vous y trouverez, pour chaque grande thématique, un bilan synthétique de l'activité des services en charge du contrôle et la liste des principaux points de droit qui ont fait l'objet d'observations.

Pour vous aider dans la rédaction de vos actes, vous pouvez utilement consulter le site internet de la préfecture, à l'adresse <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/>, à la page *politiques publiques / espace collectivités territoriales*, ainsi que le portail de l'État au service des collectivités locales, à l'adresse <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>. Bien entendu, la direction de la Citoyenneté et de la Légalité et les sous-préfectures se tiennent également à votre disposition pour tout renseignement.

Enfin je vous rappelle que vous avez la faculté de transmettre vos actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire via l'outil informatique ACTES. Il permet d'envoyer rapidement vos documents en sous-préfecture ou préfecture et de les rendre ainsi exécutoires dans un délai très bref.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alain CASTANIER

